

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VÔGE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Arches – Archettes – Bellefontaine – Dinozé – Hadol – Jarménil
La Baffe – Pouxoux – Raon-aux-Bois – Uriménil – Xertigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 septembre 2011 à LA BAFFE

Nombre de délégués en exercice : 36

Date de la convocation : 20/09/2011

Délégués titulaires présents : 28

Nadine GEROME, Marielle CUNY, Guy DELOY, Joël MAROT, Michel THOMAS, Suzanne MOTSCH, Noëlle PILLOT, Philippe EYMARD, François PICOCHÉ, Roger COLIN, Philippe MAIRE, Andrée VAUTRIN-ROLLOT, André HUC, Dominique PAGELOT, Daniel LAGARDE, Stéphane CANADAS, François HATIER, Philippe LEROY, Philippe NOEL, Michel HUROT, Eric GARION, Nicole ARNOULD, Patricia GRIMILLOT, Véronique MARCOT, René ALEXANDRE, Pierrette GERARD, André LAPOIRIE, Francis LAVEZ.

Délégués titulaires excusés : 1

Luc JEANDON.

Délégués titulaires absents : 1

Jean-Michel GEORGES.

Pouvoirs : 2

Frédéric SCHMIDT donne pouvoir à Philippe NOEL, Jean-Louis RABU donne pouvoir à Joël MAROT,

Délégués suppléants présents : 4

(Représentants des délégués titulaires absents) :
Pascal CHARRETTE représente Miguel MARTIN,
Gérard COLIN représente Jean-Pierre CARITEAU,
Philippe PELTIER représente Daniel REMY,
Henri LA VAULLEE représente Michel ROUSSEL.

Secrétaire de séance Guy DELOY

01. Convention de mise à disposition de locaux RAM

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les conventions de mise à disposition de locaux à titre gratuit dans les onze communes de la C2VRM et les crèches pour la gestion du service RAM,
- **AUTORISE** le Président à signer lesdites conventions, et tout document se rapportant à celles-ci, avec les maires et le Président d'association.

02. Multi accueil à Dinozé - Avenant n° 2

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** l'avenant n°2 au marché du lot n°8 du multi accueil " Les Loupiots " à Dinozé,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant suivant :
 - Lot n°8 Plomberie : ajout d'un prix supplémentaire, avec plus value de **285,50 €H.T.**
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget.

03. Modification du tableau d'effectif : Création du poste d'adjoint technique 2ème classe

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

- **DECIDE** la création d'un emploi technique à temps non complet 17.50/35ème, au grade d'adjoint technique de 2ème classe, et modifie ainsi le tableau des emplois de la C2VRM,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général, chapitre 12,
- **AUTORISE** le président à signer les documents relatifs à cette création de poste et au recrutement correspondant.

04. Durée des amortissements – Budget général

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de fixer à 3 ans la durée des amortissements pour les immobilisations réalisées en matériel petite enfance,
- **DECIDE** de fixer un seuil unitaire de **500.00 €**, dit de faible valeur, en deçà duquel les immobilisations s'amortissent sur un an (quelque soit la durée d'amortissement fixée par les délibérations antérieures et **hors opération**).

05. Durée des amortissements des biens de faibles valeurs – Budget assainissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de fixer un seuil unitaire de 500 €HT, dit de faible valeur, en deçà duquel les immobilisations s'amortissent sur un an (quelque soit la durée d'amortissement fixée par les délibérations antérieures et hors opération) pour les achats de pompes et matériels divers,
- **DECIDE** fixer un seuil unitaire de 4 000 €HT, dit de faible valeur, en deçà duquel les immobilisations s'amortissent sur un an (quelque soit la durée d'amortissement fixée par les délibérations antérieures et hors opération) pour les bâtiments, réseaux et ouvrages d'assainissement.

06. Construction d'un système de traitement des eaux usées à Pouxoux : Achat de terrains

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de se porter acquéreur des parcelles de terrain nécessaires à l'implantation de la station d'épuration des eaux usées, situées aux lieux dits de La Baudouotte et Les Savrons nord à Pouxoux,
- **CHARGE** le Président de faire dresser les actes relatifs à cette opération,
- **DONNE** pouvoir au Président pour définir les modalités d'acquisition des terrains dans la limite de **15 000.00 €** maximum pour l'opération globale,
- **DECIDE** que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur,
- **DONNE** pouvoir au Président pour désigner le notaire et le géomètre,
- **AUTORISE** le Président à signer les actes notariés correspondants.

07. Date et lieu des prochains conseils : Le 26 octobre 2011 à Pouxoux.

La séance est levée à 21H50.

La Secrétaire
Guy DELOY

Le Président
Philippe EYMARD